

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140717-2014\_B298-DE  
Date de télétransmission : 23/07/2014  
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 JUILLET 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B298**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accès à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives**

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(s) avec pouvoir :**

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

**Excusé(s) :**

AMIÉL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**04\_1\_05**

**BUREAU DU 17 JUILLET 2014**

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

**Politique publique : Habitat et politique de la ville**

**Thématique : Habitat**

**Objet : Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accès à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'accès à la propriété maîtrisée, la Communauté du Pays d'Aix propose:

- d'attribuer trois aides d'un montant de 4 000 €, pour trois projets d'acquisition réalisés par des particuliers, conformément à la délibération n°2011-A099 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011.
- de soutenir le Crédit Foncier de France pour la mise en place d'un prêt bonifié de 15000 € sur 15 ans, conformément à la délibération n°2012-A118, du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012.

**Exposé des motifs :**

Le soutien à l'accès maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts soutenus par la Communauté du Pays d'Aix.

En effet, la Communauté du Pays d'Aix s'est donné comme objectif la production d'environ 700 logements en accession maîtrisée par an, dont 150 pourraient être réalisés dans le cadre de projets faisant intervenir le dispositif du Prêt à Taux Zéro + (PTZ+).

Ceci correspondrait ainsi à une enveloppe maximale de 600 000€ par an, que ce soit en construction neuve ou en réhabilitation.

Afin de répondre à cet objectif, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place :

- une aide à la personne de 4 000€ destinée à faciliter l'accession à la propriété à des ménages primo-accédants éligibles, sous conditions de ressources, au titre de la délibération n°2011 –A099 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011.

- une aide plafonnée à **4 000 €**, versée à tout organisme bancaire, qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié » qui pourrait atteindre **15 000 € sur 15 ans**, au titre de la délibération 2012-A118 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012.

#### **A) Concernant les aides à la personne :**

En application de ce qui précède, il vous est proposé les dossiers suivant :

##### Projet de Madame FAURE GIGNOUX et de Monsieur BOURRELY :

Cette opération concerne l'acquisition d'une maison neuve, de type 4, située à l'adresse suivante : « **Le Domaine des Lys – Chemin du Pavillon – Quartier de l'Homme Pierre – 84120 PERTUIS** ». Ce logement est classé en BBC.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame FAURE GIGNOUX et de Monsieur BOURRELY a donc été retenue.

Le montant de la subvention qui leur sera attribuée s'élèvera à 4 000€. Cette somme sera portée par l'étude de Maître CASANOVA GRENIER, notaire de l'opération, dans l'acte de vente.

##### Projet de Madame ORSETTI et de Monsieur BONDIL :

Cette opération est située dans l'ancien, à l'adresse suivante : « **41 Impasse des Jasmins – Le Clos de la Violette – 13760 SAINT CANNAT** ». Il s'agit d'une maison de type 4, classée en étiquette énergétique D.

Le versement de l'aide à l'accession devra permettre de réaliser des travaux pour améliorer l'étiquette énergétique du logement et permettre ainsi le gain d'au moins une étiquette, sachant qu'après travaux, le bien devra être à minima en étiquette C.

Le montant de la subvention qui leur sera attribuée s'élèvera à 4 000€. Cette somme sera portée par l'étude de Maître FUDA, notaire de l'opération, dans l'acte de vente.

##### Projet de Monsieur PARANT:

Cette opération est située dans l'ancien, à l'adresse suivante : «**Domaine La Parade – Le Jovet – 1600 Route des Milles – 13090 AIX EN PROVENCE**». Il s'agit d'un studio, classé en étiquette énergétique C.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur PARANT a donc été retenue.

Le montant de la subvention qui lui sera attribuée s'élèvera à 4 000€. Cette somme sera portée par l'étude de Maître RAYBAUDO, notaire de l'opération, dans l'acte de vente.

### **B) Concernant les prêts bonifiés :**

#### Projet de Madame ASLANIAN et de Monsieur LOEUNG :

Cette opération d'acquisition d'une maison de type 3 située dans le neuf à l'adresse suivante : « **Campagne Lusetti – Chemin de Trets – 13710 FUYEAU** ». Ce logement est classé en BBC 2005.

Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame ASLANIAN et de Monsieur LOEUNG a donc été retenue. Le montant de l'aide est de 4 000€, elle sera versée au Crédit Foncier, qui aura la charge de valoriser cette somme sous la forme d'un prêt bonifié de 15 000€ sur 15 ans.

#### **Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ;

VU la délibération n°2005-A222, du Conseil Communautaire du 14 octobre 2005 approuvant le Plan Local de l'Habitat (PLH);

VU la délibération n° 2009\_A111 du Conseil Communautaire du 26 juin 2009 modifiant la délibération n°2007-A440 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007, relative à l'intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé ;

VU la délibération n°2011\_A099 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011, modifiant la délibération n°2009\_A111 du Conseil Communautaire du 26 juin 2009, relative à l'intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé ;

VU la délibération n°2012\_A118 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012 relative à la mise en place d'un prêt bonifié par la CPA.

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution de subventions aux associations et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€,

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 25 juin 2014,

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** trois aides de 4 000€ : l'une à Madame FAURE GIGNOUX et Monsieur BOURRELY représentés par l'étude de Maître CASANOVA GRENIER, la deuxième à Madame ORSETTI et Monsieur BONDIL représentés par l'étude de Maître FUDA, la troisième à Monsieur PARANT représenté par l'étude de Maître RAYBAUDO (délibération n°2011-A099 du Conseil communautaire du 30 juin 2011),
- **ATTRIBUER** une aide globale maximale de 4 000 euros au Crédit Foncier, correspondant à un projet d'acquisition des accédants sus cités (délibération n°2012-A118 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012),
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur **la ligne budgétaire 824-2042 des subventions d'équipement aux personnes de droit privé (accession à la propriété)** qui dispose des crédits nécessaires.

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accèsion à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives**

---

VU la délibération n° 2014\_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**22 JUL. 2014**